

Les aides à la mobilité "Aires Culturelles", attribuées par l'Ecole doctorale de l'EHESS, concernent les séjours de terrain à l'étranger **allant de 3 à 12 semaines** et effectués durant l'année civile en cours (le remboursement, le cas échéant, se fera sur présentation des titres de transport et/ou factures d'hébergement).

Ces crédits sont destinés à prendre en charge prioritairement les frais de transport et d'hébergement ;

Les colloques et séminaires à l'étranger sont exclus.

Un appel à candidature est effectué chaque année, dans le courant du mois de mars. Vous pouvez le retrouver dans la rubrique appel de notre [site internet](#).

Les doctorants sont invités à retirer et à déposer leur dossier de candidature au secrétariat de la formation doctorale dont ils dépendent.

Cette bourse ne peut être attribuée qu'une seule fois pendant la thèse.

**Pièces à joindre obligatoirement :**

- lettre de motivation et budget prévisionnel (frais de transport, de séjour, frais annexes)
- résumé du projet de thèse
- plan de travail pendant le séjour
- lettre d'invitation de l'établissement d'accueil, le cas échéant
- lettre de soutien du directeur de thèse
- copie de la carte d'étudiant